

Séance du 28 mai 2021

Étaient présents : Alain SAVOIE, Claude RÉMY, Isabelle MARÉCHAL, Olivier TASSAERT, Guy DEKERVEL, Jean-Philippe DE OLIVEIRA, Geneviève DUVAUCHELLE, Angélique LONGUÉPÉE, Julien MLYNARCZYK, Colette PETIT, Mélanie PLESSIER.

Étaient représentés : François ESSIQUE qui donne pouvoir à Olivier TASSAERT, Laure LECOCQ qui donne pouvoir à Alain SAVOIE.

Étaient absents excusés : Thierry DAMBRIN, Charlotte ESSIQUE,

Secrétaire de séance : Mélanie PLESSIER

Pour le compte-rendu du 26 avril, Julien MLYNARCZYK précise qu'il s'est abstenu pour les avenants au projet « vestiaires » car il avait cru voir sur les réseaux sociaux que la décision était déjà actée.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le procès-verbal de la réunion du 9 et du 26 avril 2021.

ORDRE DU JOUR

1/ Acquisition des parcelles de la SANEF

En 2020, la SANEF a proposé à la commune de devenir acquéreur des délaissés de l'autoroute. Trois parcelles sont concernées, ils proposaient 1 € du m² pour deux d'entre elles et 1.08€ du m² pour la dernière. Après négociation, la commune a obtenu, les deux parcelles à 1 € symbolique et la troisième d'environ 7 205 m² à 1 € du m². Soit l'ensemble, à 7 207 € au lieu des 13 000 € demandé au départ. Le prix sera ajusté en fonction de la mesure exacte de la parcelle concernée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de se porter acquéreur des parcelles de la SANEF.

2/ Nouvelle suppléance pour la régie « Cantine/garderie »

Mme ELOY ne désire plus assurer la suppléance de la régie « cantine », M. le Maire propose de nommer Mme LEFORT qui s'occupe déjà partiellement de la cantine et de la garderie en tant que régisseuse suppléante.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de nommer Mme LEFORT en tant que régisseuse suppléante.

3 / Décision modificative n°1

La trésorerie d'Albert a demandé que la commune rectifie une écriture du budget car le compte 020 ne peut dépasser 7.5% de l'ensemble des dépenses en investissement. La somme correspondante a été répartie en deux autres comptes pour conserver l'équilibre obligatoirement.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, la décision modificative n°1 rectifiant le budget 2021.

4/ Acquisition d'un bout de parcelle AD26 pour 1155 m² environ

La commune, afin de gérer l'aménagement futur de la zone concernée, désire acquérir une parcelle située derrière l'ancienne poste. Les propriétaires ont été contactés et un accord a été trouvé pour 1155 m² environ à 20 € du m².

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de se porter acquéreur d'une portion de la parcelle AD26.

5/ Tarifs du centre aéré « été 2021 »

Contrairement à l'accueil de loisirs d'avril 2021 (Pâques) qui a dû être annulé en raison des vacances avancées et des directives gouvernementales interdisant de fait son organisation, l'accueil de loisirs sans hébergement de juillet-août 2021 va être possible avec des contraintes sanitaires beaucoup moins pesantes, voire allégées. L'accueil de loisirs d'été est proposé du 12 juillet au 6 août 2021, soit sur 4 semaines et pour 19 jours. Le coût total d'organisation de cet accueil est estimé à 40 000 €, avec le souci d'organiser des activités de haute qualité.

Le produit des aides de la CAF au bénéfice des familles (Prestation Sociale Ordinaire) est estimé à un peu plus de 8 500 €. L'opération « vacances apprenantes et culturelles » est reconduite pour l'été 2021. Les objectifs de cette opération sont d'assurer la consolidation des apprentissages et de contribuer à l'épanouissement personnel des jeunes à travers des activités culturelles, sportives et de loisirs encadrés par des professionnels. Les demandes d'aides étant en cours d'élaboration, il n'est dans l'immédiat pas possible d'en déterminer le volume financier correspondant.

Dans sa proposition, l'association Familles Rurales estimait la participation des familles à 16 000 € (sur la base d'1/3 pour le QF 1 et de 2/3 pour le QF 2), cette estimation impliquait une augmentation sensible des tarifs à charge des familles, ce que ne souhaite pas la municipalité qui propose au contraire de les maintenir au niveau de 2020.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de confirmer l'organisation de l'accueil de loisirs d'été 2021 à compter du lundi 12 juillet 2021 jusqu'au vendredi 6 août 2021, soit pour un total de 19 jours, et de consentir un effort financier au bénéfice des familles concernées et donc de maintenir les tarifs 2021 au même niveau que ceux de 2020, comme suit :

TARIFS HEBDOMADAIRES PAR QUOTIENT ET PAR CATEGORIE			
La Semaine	QF<700	701<QF<1250	1251<QF
Enfant de la commune scolarisé ou non à Marcelcave	36,00 €	40,00 €	43,00 €
Enfant extérieur à la commune mais scolarisé à Marcelcave	41,00 €	45,00 €	48,00 €
Enfant extérieur à la commune et non scolarisé	111,00 €	114,00 €	118,00 €

6/ Organisation d'activités pour les jeunes (pré-ado et ado) en juillet 2021

Sollicitée par nos soins, l'Association Familles Rurales de la Somme propose 4 programmes d'activités jeunes/ado été 2021, suite aux différents échanges tenus à cet effet avec les communes partenaires (Cachy,

Gentelles et Le Hamel). Ce programme d'activités fait suite au questionnaire lancé cet hiver auprès des adolescents.

La capacité d'accueil avait été déterminée comme suit :

- 48 places réparties entre les 4 communes partenaires dont 20 pour Marcelcave.
- Le coût de la 1^{ère} opération est de 1 947 € dont 577,92 € pour Marcelcave (au prorata du nombre d'habitants).

La première activité, accrobranche à Ailly-sur-Somme, se déroulera le samedi 3 juillet 2021 après-midi.

Dans sa proposition, l'association Familles Rurales estime la participation des familles à 10 €

En réunion du 20 avril 2021, les membres de la commission « animations, sport, culture et jeunesse » ont émis un avis favorable pour le lancement de cette première opération estivale.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de confirmer l'organisation des activités jeunes été 2021, en partenariat avec les Communes de Cachy, Gentelles et Le Hamel, de déterminer la participation des familles à concurrence de 10 € par enfant.

7/ Transformation d'un poste d'agent technique à temps non-complet en temps complet (35h/semaine)

Avec les remplacements intervenus au niveau du personnel des écoles et la réorganisation des emplois du temps des salariés, il serait souhaitable de transformer un temps non-complet (1423h annuel soit 31h/semaine) en temps complet (1607h annuel soit 35h/semaine). Le temps sera annualisé dès que possible après l'avis du comité technique en septembre.

Afin de modifier ce contrat il faut supprimer le poste actuel auprès du centre de gestion de la Somme et de créer un nouveau poste à temps plein. Le comité technique a émis un avis favorable à ce changement.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la suppression du poste actuel et la création d'un nouveau poste à temps plein.

M. le Maire demande au Conseil son accord pour pouvoir régulariser en heures complémentaires les travaux supplémentaires de Mme LEFORT en raison des absences successives et justifiées des autres salariés et la réorganisation des emplois du temps.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de rémunérer en heures complémentaires Mme LEFORT pour les travaux supplémentaires effectués.

8/ Mise en place d'une halte de covoiturage

M. David DESCAMPS a pris contact avec la commune pour créer une halte de covoiturage sur la place du village.

Cette demande s'inscrit dans un projet départemental, concernant la mobilité, de mise en place d'aires de covoiturage (la plus proche se situera sur le parking d'Auchan Supermarché à Villers –Bretonneux) et de haltes de covoiturage comme projeté à Marcelcave.

Deux places de parking lui seront réservées identifiées par un panneau fourni par le Département. La Commune devra installer un tableau pour les inscriptions, rafraichir l'arrêt du bus et prévoir un parking à vélos.

L'aménagement de la panneautique se fera en collaboration avec les études de projet en cours des autres commissions.

Si la Commune participe à ce projet, celui-ci démarrera à l'automne et une évolution sera possible en fonction des résultats.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de participer à ce projet départemental de mise en place d'une halte de covoiturage.

La discussion se poursuit sur la volonté communale de promouvoir les déplacements en vélo dans la

commune et la possibilité d'installer un parking à vélos proche de l'école pour les enfants pendant le temps scolaire et pendant le centre aéré.

9/ Tableau des assesseurs pour les élections du 20 et 27 juin 2021

Les élections départementales et régionales se tiendront les dimanches 20 et 27 juin 2021 à la Salle des Fêtes. Il est rappelé à tous qu'une pièce d'identité est **obligatoire** pour pouvoir voter et qu'il faudra se munir d'un stylo personnel pour l'émargement.

Lors du premier tour, le 20 juin 2021, la rue du 8 mai sera interdite à la circulation en raison d'une manifestation sportive organisée par l'association des Parents d'élèves, la Patapoère, l'accès à la salle des Fêtes se fera donc soit à pied soit à l'arrière par la rue du stade (ouverture de la grille près des ateliers municipaux).

Les conseillers sont invités à s'inscrire sur le tableau des assesseurs pour tenir le bureau de vote. Cependant en raison du double scrutin, il manque des volontaires pour tenir les deux bureaux de votes. Si vous êtes volontaires pour tenir un bureau de vote (créneaux de 2h30), vous êtes priés de vous faire connaître en Mairie le plus rapidement possible, merci par avance.

Informations et questions diverses

- Les travaux de la rue Caron se poursuivent selon le planning annoncé. Les réseaux ont été renforcés devant la pharmacie pour le projet de lotissement de la rue de l'Hirondelle. La borne incendie va être mise aux normes et légèrement déplacée entre la rue Caron et la rue de l'Hirondelle. Les tuyaux en plomb pour l'apport d'eau potable ont été supprimés. Tous les réseaux ayant été enterrés les poteaux en béton vont être retirés.
Il restera alors la réfection des trottoirs par la Commune et de la chaussée par le Département.
- Le régisseur de la Salle des Fêtes a fait part de sa volonté de démissionner de ce poste, il est donc nécessaire de lui trouver rapidement un remplaçant parmi le personnel.
- Les festivités du 14 juillet sont à l'étude en fonction des possibilités sanitaires. Par contre, le feu d'artifice est reporté. M. le Maire, Alain SAVOIE, a envisagé un partenariat avec la Commune de Villers-Bretonneux pour le feu d'artifice afin de le rendre plus qualitatif. Idée à étudier en commission.
- La vente des parcelles des « arbres tout blancs » va pouvoir se réaliser les quorums en terme d'accord des colotis étant atteints. Le dossier est parti au cadastre pour l'enregistrement puis le notaire établira les actes de vente.
- Un calendrier des animations pour la période juin/juillet vous sera distribué prochainement. Début des événements, l'atelier de réparation de vélos en vue de la Patapoère le samedi 5 juin devant la Mairie de 10h à 17h, ainsi qu'une messe à l'Eglise de Marcelcave à 18h30.
- Le différend avec le Food truck « chez Olivier » concernant le règlement du droit de place a été réglé, il sera donc présent dès jeudi prochain sur le parvis près de l'Eglise. M Claude REMY renouvelle ces excuses pour cette incompréhension entre eux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30